

## Séance publique du 26 mars 2007

### Délibération n° 2007-3986

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Aires d'accueil des gens du voyage - Petits travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire sur les aires ouvertes et nécessaires à leur bon fonctionnement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Ainsi, depuis cette date, elle a eu à prendre en charge les aires d'accueil suivantes :

- Rillieux la Pape (20 places),
- Vénissieux (20 places),
- Saint Priest (16 places),
- Craponne (10 places),
- Lyon Feyzin (52 places).

Pendant le premier semestre 2007, la Communauté urbaine sera amenée à gérer les nouvelles aires d'accueil suivantes :

- Francheville-Sainte Foy lès Lyon (20 places),
- Dardilly (20 places),
- Caluire et Cuire (16 places).

A l'horizon juin 2007, 174 places seront offertes.

La prise en gestion des aires d'accueil nécessite également de gérer les biens d'équipement reçus et transférés par les Communes. Cette gestion porte sur des travaux d'investissement visant à réaliser, au quotidien, sur les biens d'équipement des aires, les actions suivantes :

- la conservation dynamique et continue du patrimoine afin de prévenir les dégradations ou les usures prématurées des biens,
- le renforcement, si besoin, de la sécurité d'utilisation des biens pour les usagers,
- l'amélioration des biens et équipements des aires d'accueil pour mieux répondre aux besoins des usagers,
- la réalisation d'un jalonnement et d'une signalétique d'information sur les aires d'accueil.

Sans être exhaustif, il est proposé que l'enveloppe de 100 000 € soit consacrée aux types d'opération suivants :

- des travaux électriques d'adaptation de puissance, de mise en œuvre de disjoncteurs extérieurs accessibles aux usagers comme à tout autre locataire, permettant de réenclencher le chauffage et l'alimentation électrique sans attendre le passage journalier du régisseur,
- l'amélioration de la sécurité électrique et le suivi de l'évolution de ces normes,

- l'amélioration des systèmes de chauffage des blocs sanitaires et douches de certaines aires,
- des travaux de plomberie permettant d'économiser l'eau ou d'apporter un meilleur confort ou permettant de mieux lutter contre le gel des canalisations,
- des travaux d'assainissement visant à limiter les curages de canalisation,
- des travaux en matière d'huissierie et de serrurerie des blocs sanitaires et techniques, pour augmenter la sécurité, la longévité, l'isolation et le confort d'utilisation,
- des travaux de maçonnerie pour délimiter les espaces, réaliser de petits ouvrages (locaux poubelle), murets, etc.,
- des travaux de clôture et d'espaces verts pour effectuer des séparations et des aménagements d'espaces verts afin d'améliorer l'insertion des aires dans leur environnement,
- des petits travaux d'aménagement, tels que la création d'un espace vert de quelques centaines de mètres carrés à Vénissieux dédié aux jeux de ballons, jeux d'enfants,
- des travaux de signalétique et de jalonnement sur les aires ou à proximité des aires.

Cette enveloppe de 100 000 €, visant à répondre aux besoins rapides d'investissement, sera utilisée par ordre de priorité décroissant sur les axes suivants : la sécurité pour les personnes, l'amélioration de la continuité du service offert aux usagers, le maintien et la préservation de l'état du patrimoine communautaire, les travaux améliorant le confort de vie pour les usagers et l'environnement.

Ces actions font l'objet d'un programme annuel. Un bilan des actions réalisées en 2007 sera produit lors de la présentation du programme 2008.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 12 février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme 2007 de travaux de maintenance et d'amélioration des aires d'accueil en service.

**2° - L'opération** programme 2007 de maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 100 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 70 000 € en 2007
- 30 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,